

DEMANDE DE MODIFICATION D'UTILISATION DES TERRES – PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL OU RÈGLEMENT SUR UNE RÉGION D'AMÉNAGEMENT

MODIFICATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT OU D'UN ZONAGE, OU RÉVISION D'UN ZONAGE PAR VOIE MINISTÉRIELLE

Introduction

Pour modifier l'aménagement ou l'utilisation d'une parcelle dans une région d'aménagement ou dans une région assujettie à un plan d'aménagement local, il peut être nécessaire de faire modifier le plan d'aménagement local ou le règlement sur la région d'aménagement, ou de faire une demande de rezonage par arrêté ministériel.

Vous devez remplir et présenter le formulaire ci-joint :

- si votre propriété se trouve à l'extérieur des limites d'une municipalité;
- si votre propriété se trouve dans une région pour laquelle un plan d'aménagement local a été établi, ou est située à l'intérieur des limites d'une région d'aménagement réglementée, sous l'administration du gouvernement du Yukon;
- si vous projetez de faire usage de la propriété d'une façon qui serait interdite en vertu du plan d'aménagement local ou du règlement sur une région d'aménagement.

Nous vous recommandons de discuter de vos projets avec le personnel de la Direction de l'aménagement foncier avant de déposer votre demande officielle. La Direction peut aussi vous remettre des fiches d'information qui expliquent plus en détail le processus de planification d'aménagement local, le rezonage et les autres programmes gouvernementaux liés à la gestion des terres.

Demande de modification d'un plan d'aménagement local

Un plan d'aménagement local est un document détaillé qui oriente et dirige la croissance et le développement futur d'une collectivité non constituée en municipalité.

Si un propriétaire foncier veut aménager sa parcelle de terre d'une façon différente que celle précisée dans un plan d'aménagement local, il peut faire une demande de modification du plan en question. Par exemple, si votre propriété se trouve dans une zone résidentielle, il faudra demander une modification du plan d'aménagement si vous envisagez d'exercer principalement des activités commerciales.

Demande de modification d'un règlement sur une région d'aménagement

Les politiques générales et les désignations d'utilisation des terres précisées dans un plan d'aménagement local sont mises en œuvre par l'intermédiaire d'un règlement plus détaillé sur une région d'aménagement (règlement de zonage). Les règlements de zonage précisent les utilisations permises d'une parcelle particulière et favorisent les utilisations compatibles en régissant la dimension des parcelles, les marges de retrait et la hauteur des bâtiments ainsi que d'autres facteurs particuliers au lieu. En général, il faut faire modifier le règlement sur une région d'aménagement si vous proposez une activité sur votre propriété qui n'est pas actuellement permise en vertu des règlements qui s'appliquent.

La Direction de l'aménagement foncier, qui relève d'Énergie, Mines et Ressources Yukon, administre les règlements sur les régions d'aménagement (le zonage) en milieu rural et dans les collectivités non constituées en municipalités. À l'intérieur des limites d'une municipalité, d'une ville ou d'un village, les règlements de zonage sont gérés par les autorités respectives. Si votre propriété se trouve à l'intérieur des limites d'une municipalité, vous devez communiquer avec cette dernière pour amorcer le processus de rezonage. On trouve aussi au Yukon des régions rurales ou sauvages qui ne sont assujetties à aucun règlement de zonage.

Demande de rezonage par arrêté ministériel

Le Règlement portant sur le rezonage par voie ministérielle (Décret 2013/198) permet au ministre d'Énergie, Mines et Ressources, plutôt qu'au Conseil des ministres, de prendre des décisions portant sur certains types de modifications d'utilisation de terres assujetties à un règlement sur une région d'aménagement. Une demande de rezonage par voie ministérielle pourra être prise en considération si son but principal respecte les critères suivants :

- s'applique à une parcelle arpentée existante, à un nouveau droit d'utilisation des terres ou à l'agrandissement d'une parcelle;
- implique la reclassification d'une zone à une autre d'une propriété déjà zonée;

MARCHE À SUIVRE, DROITS ET ACCÈS À L'INFORMATION	<p>MODIFICATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT OU D'UN ZONAGE, OU RÉVISION D'UN ZONAGE PAR VOIE MINISTÉRIELLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • implique l'ajout de dispositions spéciales ou le renoncement à une exigence de zonage s'appliquant à une propriété particulière; • n'implique pas la création d'un nouveau zonage dans une région d'aménagement; • ne permet pas le lotissement d'une propriété qui ne pourrait l'être autrement; • ne modifie pas les limites d'une région d'aménagement.
	<p>Présentation et examen des demandes</p> <p>Veillez vous assurer que les renseignements fournis dans le formulaire de demande ci-joint sont complets et exacts. Au besoin, veuillez joindre des renseignements supplémentaires sur des feuilles séparées.</p> <p>Il n'y a actuellement aucun droit à payer pour l'examen des demandes de modification d'un plan d'aménagement ou d'un zonage par le gouvernement du Yukon.</p> <p>Votre demande sera transmise à divers organismes gouvernementaux, communautaires et autochtones, aux fins de consultation et de commentaires. Les propriétaires voisins et le public seront aussi avisés de la modification d'utilisation proposée. Dans certains cas, une assemblée publique sera tenue, pendant laquelle vous pourrez expliquer en personne vos projets d'aménagement. Les demandes sont évaluées en fonction de l'utilisation permise actuellement et de celle proposée, des règlements en vigueur concernant l'aménagement et la mise en valeur, des impacts socioéconomiques et environnementaux potentiels et de la compatibilité de la parcelle avec l'utilisation proposée.</p> <p>Après l'examen et les consultations, la Direction de l'aménagement foncier effectuera une évaluation détaillée et préparera un rapport pour le ministre d'Énergie, Mines et Ressources (rezonage par voie ministérielle seulement) ou pour le gouvernement du Yukon, qui pourra alors approuver la demande, approuver une modification révisée ou rejeter la demande. La Direction de l'aménagement foncier s'efforce de traiter les demandes le plus rapidement possible. En général, une recommandation sera formulée dans un délai de trois à quatre mois suivant le dépôt de la demande de rezonage par voie ministérielle. Selon la nature de la demande et l'ampleur de l'étude nécessaire, il peut falloir jusqu'à 12 mois, voire davantage, avant qu'une décision définitive soit rendue en ce qui concerne une demande de modification de zonage ou de plan d'aménagement.</p>

CONFIRMATION ET RÉCEPTION	RÉCEPTION DU FORMULAIRE DE DEMANDE DÛMENT REMPLI (RÉSERVÉ AU MINISTÈRE)	
	RÈGLEMENT SUR LA RÉGION D'AMÉNAGEMENT APPLICABLE	
	ZONAGE ACTUEL	ZONAGE PROPOSÉ (Changement à un autre zonage existant ou création d'un nouveau zonage?)
	LA DEMANDE EST COMPLÈTE	<input type="checkbox"/> OUI
	TOUS LES AUTRES RENSEIGNEMENTS REQUIS SONT FOURNIS	<input type="checkbox"/> OUI
	UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE EST-ELLE PRÉVUE? <small>(Si une assemblée publique est tenue, on s'attend à ce que vous soyez présent pour présenter et expliquer votre projet de rezonage et d'aménagement.)</small>	<input type="checkbox"/> OUI Date (si elle est connue) _____ <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> À déterminer (le demandeur en sera informé)
	DEMANDE COMPLÈTE ACCEPTÉE	<input type="checkbox"/> OUI
	Demande reçue par :	Date de réception :
	Commentaires :	

VEUILLEZ CONSERVER CES RENSEIGNEMENTS POUR CONSULTATION ULTÉRIEURE.



Énergie, Mines et Ressources

C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
 Direction de l'aménagement foncier (K-320 LP)
 Tél. : 456-3827 Téléc. : 393-6340

DEMANDE DE MODIFICATION D'UTILISATION DES TERRES PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL OU RÈGLEMENT SUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE RÉGION

Demande/dossier n°	Quad./Emplacement
Date reçue	
Municipalité ou administration	
Réservé au ministère	

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	TYPE DE DEMANDE :			
	<input type="checkbox"/> MODIFICATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL <input type="checkbox"/> MODIFICATION DE ZONAGE <input type="checkbox"/> REZONAGE PAR VOIE MINISTÉRIELLE			
	NOM DU DEMANDEUR		TÉL./TÉLÉC. (TRAVAIL)	TÉL. (DOMICILE)
	ADRESSE	VILLE/LOCALITÉ	TERR./PROV.	CODE POSTAL
	NOM DU/DES PROPRIÉTAIRE(S) DES TERRES		TÉL./TÉLÉC. (TRAVAIL)	TÉL. (DOMICILE)
	ADRESSE	VILLE/LOCALITÉ	TERR./PROV.	CODE POSTAL
	NOM DU REPRÉSENTANT OU DE LA PERSONNE AUTORISÉE À AGIR AU NOM DU/DES PROPRIÉTAIRE(S)		TÉL./TÉLÉC. (TRAVAIL)	TÉL. (DOMICILE)
	ADRESSE	VILLE/LOCALITÉ	TERR./PROV.	CODE POSTAL
	EMPLACEMENT GÉNÉRAL DES TERRES VISÉES PAR LA DEMANDE (NOM DE LA COLLECTIVITÉ)			
	DESCRIPTION OFFICIELLE DES TERRES VISÉES PAR LA PRÉSENTE DEMANDE			
NUMÉRO(S) DE LOT BLOC/GROUPE/QUAD. LOTISSEMENT/SECTEUR PLAN AATC N° PLAN BTBF N°				
ADRESSE MUNICIPALE DES TERRES VISÉES PAR LA PRÉSENTE DEMANDE (le cas échéant)				
NUMÉRO RUE/AVENUE LOCALITÉ				

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET	NOM DU PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL APPLICABLE	
	TYPE DU PLAN ACTUELLEMENT EN VIGUEUR	TYPE DU PLAN PROPOSÉ
	NOM DU RÈGLEMENT SUR LA RÉGION D'AMÉNAGEMENT APPLICABLE	
	ZONAGE ACTUEL	ZONAGE PROPOSÉ OU MODIFICATION D'UTILISATION
	UTILISATION(S) ACTUELLE(S) DES TERRES ADJACENTES	
	<input type="checkbox"/> RÉSIDENTIELLE <input type="checkbox"/> PÉRIURBAINE <input type="checkbox"/> COMMERCIALE <input type="checkbox"/> INDUSTRIELLE <input type="checkbox"/> INSTITUTIONNELLE <input type="checkbox"/> SERVICES PUBLICS AUTRES : _____	
	UTILISATION(S) PROPOSÉE(S) DES TERRES VISÉES PAR LA DEMANDE	
<input type="checkbox"/> RÉSIDENTIELLE <input type="checkbox"/> PÉRIURBAINE <input type="checkbox"/> COMMERCIALE <input type="checkbox"/> INDUSTRIELLE <input type="checkbox"/> INSTITUTIONNELLE <input type="checkbox"/> SERVICES PUBLICS AUTRES : _____		
VEUILLEZ EXPLIQUER EN DÉTAIL POURQUOI VOUS VOULEZ FAIRE REZONER OU RECLASSIFIER LA PARCELLE DÉCRITE CI-DESSUS ET À QUELLES FINS ELLE SERVIRA, ET DÉCRIREZ L'ÉCHÉANCIER D'AMÉNAGEMENT PRÉVU. (Fournissez un plan d'emplacement et des renseignements additionnels pertinents. Utilisez une feuille séparée au besoin.)		

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS (d'autres documents peuvent aussi être présentés, selon la nature de la demande)	
AUTRES RENSEIGNEMENTS OU DOCUMENTS À L'APPUI N'hésitez pas à joindre des documents complémentaires ou des lettres en lien avec votre demande de modification de zonage.	
LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE POURRAIT ÊTRE EXIGÉE Selon la nature et l'ampleur des travaux ou l'intérêt de la population locale envers votre demande de rezonage, une assemblée publique pourrait être tenue. Bien que la Direction de l'aménagement foncier organise et anime ces assemblées, il est dans votre intérêt d'y assister et de présenter vous-même votre projet d'aménagement.	

Veillez lire ce qui suit :	
RESPECT DE LA VIE PRIVÉE	Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP) Les renseignements fournis dans le présent formulaire sont recueillis en vertu des dispositions de la <i>Loi sur l'aménagement régional</i> aux fins de l'examen des demandes de modification de zonage ou de reclassification de parcelles. Ces renseignements servent à la conduite d'affaires d'intérêt public et ne peuvent donc demeurer confidentiels. Exception faite des indications ci-après, les renseignements seront communiqués à d'autres ministères et seront rendus accessibles à des tiers qui, en vertu de la LAIPVP, ont droit d'en disposer. Votre numéro de téléphone, votre adresse et les renseignements concernant votre plan d'affaires seront traités de façon confidentielle, mais ils pourraient également être communiqués selon que le permet ou l'exige la LAIPVP. (Nota : Dans certains cas, même des renseignements confidentiels peuvent être communiqués.)

CONSENTEMENT DU DEMANDEUR / PROPRIÉTAIRE	
J'atteste/Nous attestons que je suis/nous sommes le/les propriétaire(s) inscrit(s) de la parcelle décrite dans la présente demande.	
J'atteste/Nous attestons que les renseignements fournis sont, à ma/notre connaissance, exacts et complets.	
Je comprends/Nous comprenons que toute déclaration trompeuse peut invalider toute approbation de la présente demande.	
SIGNATURE	X _____ X _____
	Date (AAAA-MM-JJ) : _____ Date (AAAA-MM-JJ) : _____